

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

RECTORAT  
CABINET

CELLULE D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
جامعة 8 ماي 1945 قالمة  
رئاسة الجامعة  
الديوان  
خلية الإعلام والاتصال

# أخبار التعليم العالي وولاية قالمة عبر الصحافة الوطنية

## خلال الموسم الدراسي الحالي

أزيد من 1200 طالب

إلتحق بالمدرسة العليا

للتكنولوجيا والهندسة

إلتحق حوالي 1226 طالبا بالمدرسة العليا للتكنولوجيا والهندسة بولاية عنابة للسنة الدراسية الجامعية 2023/2022 ، حيث أن هذه المدرسة كانت نتيجة دمج المدرسة العليا للتكنولوجيا الصناعية و المدرسة العليا للمناجم ، لاسيما أن المدرستين استقطبت الطلاب من جميع ولايات الوطن و بالأخص الولايات الشرقية ، و كان المعدل الموزون للالتحاق بالمدرستين للتسجيل الأولي لشعبة تقني رياضي هو 13 عكس العام الماضي 15 و شعبة علوم تجريبية فهو 14 عكس العام الماضي 16 أما معدل الالتحاق فسيكون أعلى من المعدل الموزون ، وللتذكير فقد فتحت تخصصات جديدة لهذا العام الدراسي حيث هناك أربعة تخصصات في المدرسة العليا للتكنولوجيا الصناعية وهي هندسة صناعية و ميكانيك و تنمية مستدامة و كذا هندسة الطرائف أما في المدرسة العليا للمناجم فهناك تخصصان هندسة المناجم و هندسة المواد ، كما أن السنة الأولى تحضيرية لكلتا المدرستين لهما نفس البرنامج ويواصل الطالب دراسته دون تغيير المدرسة و عند نجاح الطالب في السنتين يلتحق إلى السنة الثالثة. وتعمل المدرستان على إلحاق الطلاب الأوائل من 50% إلى 70% دون مسابقة، أما الطلاب الذين لم يتواجدوا بقائمة الناجحين الأوائل فيمرون إلى مسابقة و عند نجاحهم بإمكانهم اختيار التخصص والتوجه إلى المدرسة أما في حالة رسوبه من المسابقة فهو يحول إلى الجامعة إلا أنه بإمكانه إجراء مسابقة مرة أخرى العام القادم. و للإشارة فإن معظم طلبة المدارس العليا عند تخرجهم يلجؤون إلى التسجيل في الدكتوراه و منهم من حصل على وظيفة في المؤسسات الصناعية سواء عمومية أو خاصة إلا أن هناك بعض الطلاب إتجأ إلى الدراسة خارج البلاد عن طريق تسجيل أنفسهم بالمواقع الإلكترونية الخاصة بها و للتوضيح فإن تأشيرة الذهاب على عاتق المدرسة الخارجية التي سيتم الطالب الدراسة فيها.

بلال سارة

**VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE (VAE)**

**L'université algérienne impliquée dans le projet**

*Sur le long terme, c'est une action à double impact que managent, sur instructions de l'Union européenne, 4 universités européennes. Cette action sera, si l'on y regarde de plus près, une forme d'aide indirecte aux administrations et aux entreprises algériennes qui disposeront, avec l'aide de l'université, d'un moyen d'avoir un encadrement expérimenté, compétent et, surtout, opérationnel.*

L'encadrement d'une administration ou d'une entreprise aura, pour sa part, la possibilité de revaloriser ses nouvelles connaissances et son expérience pour d'une part postuler à un diplôme supérieur et d'autre part, argumenter une promotion. La VAE intéressera des milliers de cadres moyens qui occupent des postes supérieurs par rapport à leur qualification officielle. La Commission de l'Union européenne (UE) finance le projet dont la vocation est la validation des acquis d'expérience (VAE).

Le projet VAE est une partie de «l'InProve» (projet d'initialisation du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur en Algérie) lequel fait partie du programme européen Erasmus+. Le projet VAE implique 6 universités algériennes choisies comme établissements pilotes. Il s'agit de Tiemcen, Mostaganem, Blida, Boumerdes, Oum-el-Bouaghi, Guelma ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'université M'Hamed-Bougara de Boumerdes (UMBB) assure, du côté algérien, la coordination par le biais du professeur Abdelaziz Tairi, vice-recteur, chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation, la communication et les manifestations scientifiques.

Côté européen, les universités de Montpellier, Porto, Barcelone et Perpignan apportent leur contribution à la réussite de ce projet. Mohammed Nadjib Kazi Aoual, de l'université de Montpellier, assure la coordination, côté européen.

Le projet est suivi par un bureau technique qui a affecté, à cet effet, Jean-Paul Lefèvre. Il y a lieu de signaler la présence de l'Anem (Agence nationale de l'emploi), la Sonatrach et l'IAP (Institut algérien du pétrole) à la séance de travail restreinte qui s'est déroulée en cours de semaine à la faculté des sciences (ex-INH) de l'UMBB. Sur invitation du professeur Tairi, nous avons assisté à une partie des travaux. À l'issue de cette séance, nous avons sollicité le professeur Tairi et Kazi Aoual, pour plus de précisions sur le projet VAE.

Le professeur Tairi dira : «Ce projet comme son nom l'indique est la validation des acquis d'expérience. Il permet, en effet, à des candidats qui ont de l'expérience professionnelle et des compétences au sein d'une entreprise

ou d'une administration de revenir reprendre leurs études. Nous leur permettons de valoriser leurs compétences. En fait, tout ce que les candidats à cette formule ont acquis comme capital expérience au sein d'une entreprise ou d'une administration va être revalorisé par une équivalence universitaire. Ainsi, quelqu'un qui a une expérience de 10 ans comme technicien peut venir postuler au niveau de l'université et avoir un certain niveau. L'université pourrait lui attribuer le niveau du M1. Selon les compétences qui sont acquises, il aura une équivalence. On pourrait, par ailleurs, dire à un candidat : vous faites tels ou tels modules pour avoir le M3 par exemple. Tel que conçu, le projet se base sur la professionnalisation. Les points de comparaison sont les formations professionnalisantes qui sont en cours aux universités.»

**Généralisation en 2023**

Pour sa part, Kazi Aoual, le représentant des universités européennes qui manage ce projet, complète : «Le but en fait, c'est de comparer dans une action de valorisation des acquis



Photo: DR

d'expérience ; les compétences acquises par le candidat par rapport aux compétences exigées par une formation. Si ces compétences acquises concourent toutes, alors on considère que le candidat est apte à recevoir le diplôme correspondant.»

Les concepteurs de ce projet ont proposé une méthodologie de sa mise en chantier. Elle a été agréée par les autorités algériennes concernées. «Dans le cadre de ce projet, nous avons proposé une méthodologie au ministère de l'Enseignement supérieur à mettre en pratique. On est en train de la

tester. Une fois les tests terminés, en octobre 2023, elle sera généralisée à d'autres formations et à d'autres universités.»

**L'expérience réussie en Europe**

«En Europe, la VAE a été lancée par une directive européenne il y a plus de 10 ans et chaque pays devait la traduire chez lui», nous apprend Kazi Aoual, qui précise que les modèles réussis ont servi de référence pour élaborer le prototype destiné à l'Algérie. «Elle a été une réussite en Italie, en France et en

Allemagne. C'est sur la base de l'expérience de ces trois pays que la proposition a été faite à l'Algérie.»

D'après lui, l'université de Montpellier valide, à titre indicatif, chaque année plus de 150 diplômes dont une dizaine de doctorats.

**La coopération universitaire Europe/Algérie**

À notre question de savoir s'il y a une dynamique de coopération entre les universités algériennes et européennes, le professeur Tairi se dit satisfait. «Effectivement, il y a une dynamique de coopération. On a réalisé un grand projet sur des formations professionnalisantes ayant pour finalité une employabilité élevée: 9 établissements universitaires algériens y ont contribué. Ce projet qui a duré 3 ans et demi a eu pour résultat le lancement de 17 licences professionnalisantes en Algérie.»

Selon lui, ce projet a été classé par la Commission européenne «Very Good», c'est-à-dire parmi les meilleurs projets. «On a donné une suite à ce projet. On a par conséquent introduit la VAE», conclura-t-il.

Notons que l'université de Montpellier revient régulièrement dans les comptes-rendus de presse sur la coopération scientifique entre les établissements universitaires algériens et européens.

Abachi L.

## ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

# Baddari veut d'abord former les enseignants

**Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique compte renforcer l'utilisation de la langue anglaise dans l'enseignement. Le département de Kamel Baddari a demandé aux directeurs des établissements de commencer par former les enseignants dans cette langue avant de pouvoir l'introduire graduellement dans l'enseignement universitaire.**

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -** L'université suit les traces du secteur de l'éducation nationale. Après l'introduction de l'anglais dans le cycle primaire, l'université a également décidé de renforcer graduellement l'utilisation de cette langue dans l'enseignement et la formation supérieurs.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique vient d'informer cette semaine les directeurs des établissements du supérieur de sa décision d'aller vers la généralisation de l'utilisation de l'anglais dans l'enseignement.

Baddari est, cependant, conscient qu'il faut aller par étape et graduellement afin de réussir ce pro-

jet. Le premier responsable du secteur reconnaît que la ressource humaine qualifiée pouvant assurer des cours exclusivement en anglais reste insuffisante. «Dans le cadre de la stratégie du secteur visant à amener les établissements de l'enseignement et de la formation supérieurs à s'ouvrir sur le plan de l'international ainsi que dans l'objectif d'améliorer davantage leur classement au niveau mondial, je vous informe que nous avons procédé à la mise en place d'une stratégie visant à renforcer l'utilisation de la langue anglaise dans l'enseignement et la formation supérieurs», a indiqué le ministère de l'Enseignement supérieur dans une circulaire adressée, cette semaine, aux directeurs et doyens des facultés à travers le pays.

Le département de Baddari souligne, cependant, que ce nouveau programme ne pourrait pas être appliqué en l'absence d'une ressource humaine qualifiée. C'est pourquoi, dans une première étape, le ministère de l'Enseignement supérieur demande de procéder, au préalable, à la formation des enseignants.

«Il s'agit de former les enseignants chercheurs dans la langue anglaise sur un niveau leur permettant, dans le futur, d'assurer, graduellement, l'enseignement de l'ensemble des cours dans cette

langue», a précisé la même source dans sa circulaire.

Il est donc demandé, poursuit-on, «à chaque établissement universitaire, selon les moyens dont il dispose, et dans une première étape, de tracer un programme pour former les enseignants dans la langue anglaise à partir de l'année universitaire 2022-2023».

Le département de Baddari a précisé qu'il faudra viser un niveau d'enseignement qui équivaut au niveau de B2 ou C1, au minimum, au niveau des centres d'enseignement chargés des langues ou s'inscrire dans une licence, et ce, selon les moyens de chaque établissement.

De son côté, le Conseil national des enseignants du supérieur propose d'appliquer cette expérience, pour son début, au profit des enseignants assurant l'enseignement des filières scientifiques comme les mathématiques ou l'informatique, avant de la généraliser aux sciences humaines. Pour les spécialités issues des sciences humaines, le syndicat propose à ce que l'anglais ne soit pas une obligation.

Le Cnes explique que toutes les revues scientifiques sont rédigées en anglais contrairement aux autres spécialités.

S. A.